

Plan de fréquences : top départ

L'appel d'offres pour le plan de fréquences 2019 a été publié au moniteur.

Les candidats ont deux mois pour peaufiner leurs dossiers

● **Marc UYTTERHAEGHE**

Enfin ! Avec plusieurs mois de retard, l'appel d'offres relatif au plan de fréquences 2019 a été publié au Moniteur hier. Cela signifie que les radios candidates (pas la RTBF, qui n'est pas concernée par la procédure) vont avoir deux mois pour rentrer leurs projets au CSA. Celui-ci devra analyser les dossiers pour savoir qui aura droit aux précieuses fréquences, valables pour neuf ans. On fait le point.

1. Un appel en analogique (FM) et en numérique (DAB +)

Pour la première fois, l'appel d'offres concerne aussi bien les fréquences en FM que le numérique (DAB +). Il n'y aura sans doute pas de place pour tout le monde en FM. Le décret sur les services médias

audiovisuels (SMA) a été modifié en juin dernier. Principal changement : le décret considère qu'un groupe radio puissant peut assurer la diversité de l'offre tout aussi bien qu'un ou plusieurs acteurs indépendants.

Du coup, du côté de RTL, on a bon espoir d'obtenir une place pour Mint, diffusée aujourd'hui sur le web et sur certains réseaux provinciaux, aux côtés de Contact et de Bel RTL.

Le N Group (NRJ et Nostalgie), lui, va pousser la candidature de Chérie FM, diffusée sur le net. Mais on dit aussi que les télé locales s'intéressent au dossier. Bref, le CSA devra donc trancher, en observant la qualité des projets rentrés d'un point de vue économique mais aussi éditorial.

Un problème qui ne devrait pas se poser en DAB +, où il y aura plus de places, avec 12 multiplex de portée locale pour les radios indépendantes permettant de diffuser 12 à 18 radios, ainsi que 5 réseaux en DAB + permettant de couvrir la Wallonie et Bruxelles.

2. Plus de diversité ? C'est l'un des enjeux majeurs de ce nouveau plan de fréquences. Va-

t-on voir des candidats se positionner uniquement sur des offres numériques spécifiques ? Du côté du CSA, on pense que de nouveaux acteurs vont se manifester. « Il serait intéressant que l'offre nu-

« Il serait intéressant que l'offre numérique ne soit pas un simple copier-coller des offres en FM. »

mérique ne soit pas un simple copier-coller des offres en FM, indique Nele Smets, responsable de l'Unité Radios du CSA. Comme le montrent les exemples de pays qui se sont lancés dans la technologie DAB + en radio, si une offre spécifique ne se développe pas en numérique, le public risque d'être moins enclin à s'équiper de nouveaux récepteurs. »

3. L'agenda Après réception des dossiers, le CSA dispose de deux mois pour les évaluer. Les critères : l'importance de la diversité culturelle, le respect des quotas musicaux, le volet financier mais aussi l'originalité des services proposés. ■